

## **DECISION DU PRESIDENT.CA 0112-2018**

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Présidence

## Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Présidence pour l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 27 novembre 2018

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier du SMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 04 décembre 2018



Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

		Date compte rendu CA										
		<b>Observations</b>	Cotisation 2018									
Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Présidence Nom de la structure : /	ure : /	Centre financier										
	Montant	75 €				120						
Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun:/	Date de validation par la DAF : /	Nom de l'association ou de la société savante	Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)									



## **BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2018**

Contre signature de l'adhérent & date

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du territoire d'Angers Loire Métropole 8 place Freppel - 49100 ANGERS 02 41 43 00 00 - accueil@alec49.fr - www.alec49.fr

siret: 794 996 710 000 24 APE 9499Z



Université d'Angers Monsieur Christian ROBLEDO 40 rue de Rennes BP 73532 49035 Angers cedex 01

Le 14 juin 2018

Affaire suivie par Julie GRELET Directrice ALEC –

02 53 57 75 40/07 87 16 12 11 grelet.julie@alec49.fr

Objet : Appel à cotisation 2018 de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du territoire d'Angers Loire Métropole.

Madame, Monsieur,

Vous êtes membre de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du territoire d'Angers Loire Métropole. Pour le bon déroulement des activités de l'association et conformément aux termes de l'article 7 de nos statuts, je vous saurais gré de bien vouloir procéder au règlement de votre cotisation pour l'année 2018. Veuillez trouver ci joint, le reçu de cotisation de votre structure. Celui-ci indique le montant de la cotisation 2018 devant être versé par votre structure à l'agence. Vous devrez me renvoyer une copie contresignée par le représentant de votre structure par courrier ou mail.

Je vous remercie de me faire parvenir le règlement <u>avant le 30 août 2018</u> par virement bancaire en utilisant le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association que je vous joins à ce présent courrier ou bien, le cas échéant, en m'adressant un chèque à l'ordre de l'ALEC.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'association ALEC Monsieur Franck POQUIN Président

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du territoire d'Angers Loire Métropole 8 place Freppel - 49100 ANGERS 02 41 43 00 00 - accueil@alec49.fr - www.alec49.fr

siret: 794 996 710 000 24 APE 9499Z



Université d'Angers Monsieur Christian ROBLEDO 40 rue de Rennes BP 73532 49035 Angers cedex 01

Le 14 juin 2018

Affaire suivie par Julie GRELET Directrice ALEC - 02 53 57 75 40/07 87 16 12 11 grelet.julie@alec49.fr

## Reçu n°000024

DATE	REFERENCE	MONTANT UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT TTC		
14/06/2018	COTISATION 2018	75 €	1	75 €		
Total				75 €		

"TVA non applicable, Art 261-7 b du Code général des impôts"

Coordonnées bancaires :

Banque

Guichet

Numéro de compte

Clé

**RIB FRANCE** 

17906

00032

96368508974

12 /

IBAN ETRANGER FR76 1790 6000 3296 3685 0897 412

BIC AGRIFRPP879

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du territoire d'Angers Loire Métropole 8 place Freppel - 49100 ANGERS 02 41 43 00 00 - accueil@alec49.fr - www.alec49.fr

siret: 794 996 710 000 24 APE 9499Z